

ÉDITION 2025 - DONNÉES 2024

NOTE DE MÉTHODOLOGIE

Caractérisation de
l'emploi dans la filière
logistique française

 **Université
Gustave Eiffel**


**MINISTÈRE
DES TRANSPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des
infrastructures, des
transports et des mobilités**

SOMMAIRE

Définitions :	2
Périmètre de mesure de l'emploi logistique (compte propre, compte d'autrui, emploi support) .	3
1. Mesurer l'emploi de la filière logistique en compte d'autrui en France.....	4
2. Mesurer l'emploi de la filière logistique en compte propre en France.....	4
3. Mesurer l'emploi de la filière logistique en fonction support en France.....	5
4. Ratios de l'emploi logistique : transport, entreposage et emplois support.....	6
5. Mesurer l'emploi de la filière logistique en France : les résultats	7
Évolution et niveau de l'emploi logistique en France à fin 2022	7
Projection de l'emploi logistique en France à fin 2024.....	8
Tableau de synthèse sur la mesure de l'emploi logistique en France.....	8

Méthodologie de mesure de l'emploi de la filière logistique en France

Cette méthodologie décrit la mesure de l'emploi de la filière logistique, distinguant l'emploi pour compte d'autrui et l'emploi pour compte propre dans le transport de marchandises, l'entreposage et l'emploi support en précisant les sources, les professions retenus, ainsi que les hypothèses appliquées.

Définitions :

- **Emploi en compte d'autrui**

L'emploi en compte d'autrui correspond aux salariés des entreprises spécialisées dans le transport de marchandises, l'entreposage ou la logistique qui exercent une activité logistique pour le compte d'autres entreprises.

- **Emploi en compte propre**

L'emploi en compte propre désigne les salariés exerçant une activité de transport ou d'entreposage au sein d'entreprises dont l'activité principale n'est pas la logistique.

- **Emploi support**

L'emploi support désigne les salariés exerçant des fonctions administratives, techniques, de gestion ou de maintenance qui soutiennent les activités opérationnelles de transport et d'entreposage, sans y participer directement (informatique, maintenance d'équipements, etc.). Cette définition s'applique tant aux entreprises spécialisées de transport et d'entreposage qu'aux entreprises exploitant leur logistique et transport en compte propre.

- **APE**

Code attribué à chaque entreprise/établissement (en France) pour décrire son activité principale, sur la base de la nomenclature d'activités (NAF).

- **PCS**

Professions et catégories socioprofessionnelles : c'est la nomenclature de l'Insee qui classe la population selon la profession (actuelle ou ancienne) et, selon les cas, le statut (salarié/indépendant), la nature de l'employeur (public/privé) et le niveau de qualification.



Périmètre de mesure de l'emploi logistique (compte propre, compte d'autrui, emploi support)

1. **Emploi pour compte d'autrui** : basé sur les données URSSAF¹, couvrant les salariés relevant des activités logistiques définies par 16 codes APE (transports, entreposage, manutention, services auxiliaires du transport, messagerie/fret, poste et courrier).
2. **Emploi pour compte propre** : ratios mesurés à partir de la Base Tous Salariés - postes au 1/12^e (version FPR) – 2020 et 2022, INSEE (producteur) / PROGEDO-ADISP (diffuseur).
 - **Couverture** : tous les salariés (secteur privé + 3 fonctions publiques + particuliers employeurs).
 - **Périmètre** : 25 PCS logistiques correspondant aux métiers du transport de marchandises et aux professions de l'entreposage (PCS justifiées selon l'INSEE)
 - **Emploi considéré** : uniquement emploi ordinaire (hors apprentis, stagiaires...) et postes non annexes², salariés présents au 31 décembre de l'année, intérim inclus.
 - **Données** : utilisées à l'échelle 1/12^e de la population salariale française en équivalent temps plein (EQTP)³ pour limiter les biais liés aux contrats atypiques et à l'intérim.
3. **Emploi support** : ratios mesurés à partir de la Base Tous Salariés - postes au 1/12^e (version FPR) – 2020 et 2022, INSEE (producteur) / PROGEDO-ADISP (diffuseur).



- **L'emploi support en compte d'autrui** exclut les 25 PCS logistiques et les PCS voyageurs/poste.
- **L'emploi support en compte propre** est estimé à partir d'un ratio mesuré par le cabinet Jonction (étude AFILog)⁴, qui représente la part de l'emploi support dans l'emploi en compte propre.

Précision pour 2019 : à défaut de disposer du fichier de la Base Tous Salariés pour cette année, les ratios de l'année 2019 sont ceux mesurés sur la base Tous Salariés 2020.

Note : La méthode repose sur l'approche fonctionnelle : elle regroupe les métiers logistiques exercés dans le secteur logistique ainsi que dans des établissements non logistiques.



¹ Données URSSAF Open Data : <https://open.urssaf.fr/explore/?sort=modified>

² Les postes annexes désignent des emplois secondaires ou de très faible intensité de travail, ayant une contribution limitée à l'appareil productif. Un poste est considéré comme annexe dès lors qu'il remplit au moins l'un des critères suivants : NBHEUR < 120 : moins de 120 heures travaillées dans l'année ; DUREE < 30 : contrat de moins de 30 jours ; NBHEUR / DUREE < 1,5 : moins de 1,5 heure travaillée par jour en moyenne ; SNET < 3 x SMIC mensuel : salaire net inférieur à trois fois le SMIC mensuel.

³ Les ratios compte propre / compte d'autrui sont calculés à partir des fichiers postes de la Base Tous Salariés, en sommant les EQTP (équivalents temps plein) plutôt que en comptant le nombre de postes bruts. Cette approche limite les biais liés à la fragmentation des contrats atypiques et au temps partiel. Ainsi, un salarié occupant deux postes annexes à 50% chacun (soit 1 EQTP total) n'influe que pour 1 ETP sur le ratio, et non pour 2 postes.

⁴ Etude AFILog et cabinet Jonction : Actualisation du Panorama des emplois de la supplychain - 2024

1. Mesurer l'emploi de la filière logistique en compte d'autrui en France

La mesure de l'emploi pour le **compte d'autrui** repose sur les données **Urssaf** et couvre les codes APE correspondant aux activités logistiques suivantes :

17 codes APE retenus dans la mesure de l'emploi pour compte d'autrui

Transport de marchandises	Entreposage, manutention, conditionnement
4920Z – Transports ferroviaires de fret	5210A – Entreposage et stockage frigorifique
4941A – Transports routiers de fret interurbains	5210B – Entreposage et stockage non frigorifique
4941B – Transports routiers de fret de proximité	5224A – Manutention portuaire
4941C – Location de camions avec chauffeur	5224B – Manutention non portuaire
5020Z – Transports maritimes et côtiers de fret	
5040Z – Transports fluviaux de fret	
5121Z – Transports aériens de fret	
5221Z – Services auxiliaires des transports terrestres	
5222Z – Services auxiliaires des transports par eau	
5229A – Messagerie, fret express	
5229B – Affrètement et organisation des transports	
5320Z – Autres activités de poste et de courrier	
7712Z – Location et location-bail de camions	

Hypothèses méthodologiques dans la mesure de l'emploi en compte d'autrui



- Pour les **services auxiliaires des transports terrestres et par eau (5221Z et 5222Z)**, il est supposé que **50 % des emplois relèvent du fret** et 50 % du transport de voyageurs, faute de pouvoir faire une distinction plus fine.
- Le code **5223Z - Services auxiliaires des transports aériens** est exclu car il concerne majoritairement des activités d'assistance au sol pour les vols passagers (embarquement, traitement des bagages, accueil.). La part de fret aérien est minoritaire et indissociable dans les données disponibles, ce qui le rend peu représentatif de l'emploi logistique.

2. Mesurer l'emploi de la filière logistique en compte propre en France

Principes :

- L'emploi pour compte propre est identifié à partir des 25 PCS logistiques, en excluant les salariés relevant des codes APE de transport et d'entreposage secteur HZ (catégorie de transport et entreposage de la nomenclature A38).
- La mesure repose sur le ratio emploi compte propre / emploi compte d'autrui, calculé à partir de la Base Tous Salariés (1/12^e, EQTP).
- Ce ratio est appliqué à l'emploi pour compte d'autrui mesuré via URSSAF pour obtenir une estimation cohérente de l'emploi pour compte propre.

25 PCS retenues pour les métiers de la filière logistique :

(PCS retenues selon la caractérisation de l'emploi logistique faite par l'INSEE⁵)

Professions logistiques	
Dont transport de marchandises	Dont entreposage, manutention, conditionnement
389A - Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports	387B - Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
389C - Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande	477A - Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
466B - Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)	487A - Responsables d'entrepôt, de magasinage

⁵ Se référer aux analyses INSEE sur l'emploi logistique notamment : Insee Analyses Ile-de-France. Secteur stratégique de l'économie francilienne, la logistique regroupe 8 % des emplois salariés franciliens

466C - Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)
 480B - Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche
 546C - Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
 641A - Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
 643A - Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
 654B - Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés
 655A - Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports
 656B - Matelots de la marine marchande
 656C - Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale
 676D - Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports

487B - Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention
 651A - Conducteurs d'engin lourd de levage
 651B - Conducteurs d'engin lourd de manoeuvre
 652A - Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
 652B - Dockers
 653A - Magasiniers qualifiés
 676A - Manutentionnaires non qualifiés
 676B - Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés
 676C - Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés

Remarques méthodologiques dans la mesure de l'emploi en compte d'autrui

1. Le **redressement de l'échantillon** n'est pas recommandé par l'INSEE pour estimer directement l'emploi total en compte propre⁶.
2. La mesure repose sur la **méthode des ratios**⁷ :



- Calcul des ratios **emploi compte propre / emploi compte d'autrui** pour les salariés dans le transport de marchandises, l'entreposage et les fonctions supports à partir des données PCS issues de la base Tous Salariés à l'échelle 1/12 (en EQTP pour limiter les biais dans les ratios liés aux contrats atypiques et à l'intérim fortement présent en nombre dans les professions de l'entreposage)

Emploi considéré dans la mesure de ces ratios : uniquement emploi ordinaire (hors apprentis, stagiaires...) et postes non annexes, salariés présents uniquement au 31 décembre de l'année, intérim inclus.

- Application de ces ratios mesurés à **l'emploi pour compte d'autrui mesuré selon les données URSSAF pour chaque catégorie** pour la même année, afin d'obtenir une estimation cohérente de l'emploi pour compte propre.

3. Mesurer l'emploi de la filière logistique en fonction support en France

L'emploi support pour compte d'autrui est identifié à partir des salariés exerçant des fonctions administratives, techniques, de gestion ou de maintenance dans les entreprises du secteur HZ (catégorie de transport et entreposage de la nomenclature A38).

La mesure repose sur l'identification de l'ensemble des salariés des entreprises ayant comme code APE l'une des 16 activités logistiques retenues, desquels sont retranchés les 25 PCS de la logistique. Sont également exclus les PCS relevant du transport de voyageurs et de l'activité postale, car le secteur HZ englobe structurellement ces activités, ce qui biaise la structure d'emploi du fret. Le ratio résultant – emploi support compte d'autrui / emploi total dans les codes APE de la logistique – est calculé à partir de la Base Tous Salariés (1/12^e, EQTP).



⁶ Selon Base « tous salariés » guide utilisateur. Millésime 2022. Il n'est pas préconisé d'utiliser ces fichiers pour des calculs de statistiques en volume (effectifs, masse salariale, volume horaire).

⁷ Selon Base « tous salariés » guide utilisateur. Millésime 2022. Recommandé par l'INSEE. « Il est conseillé de privilégier les résultats en structure, des ratios ou des calculs de salaires moyens. »

PCS exclues (transport voyageur) en plus des 25 PCS retenues pour les métiers de la logistique

PCS	Libellé (PCS-ESE)	Catégorie exclue
333C	Cadres de la Poste	Exploitation - Poste
451A	Professions intermédiaires de la Poste	Exploitation - Poste
521A	Employés de la Poste	Exploitation - Poste
546A	Employés administratifs d'exploitation des transports de voyageurs	Exploitation - Voyageurs
546B	Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme	Exploitation - Voyageurs
546D	Hôtesse de l'air et stewards	Exploitation - Voyageurs/Aérien
546E	Employés administratifs et de manutention non qualifiés de la poste et des télécoms	Exploitation - Poste
641B	Conducteurs de véhicule routier de transport en commun	Exploitation - Voyageurs
621E	Chauffeurs de taxi (salariés)	Transport - Voyageurs
623A	Conducteurs de voiture particulière (salariés)	Transport - Voyageurs

L'emploi support en compte propre est estimé à partir d'un ratio mesuré par le cabinet Jonction dans son étude « AFILOG – Actualisation du Panorama des emplois de la supply chain ». Ce ratio représente la part de l'emploi support dans l'emploi total en compte propre et s'établit à **4%** de l'emploi en compte propre pour les activités logistiques.

4. Ratios de l'emploi logistique : transport, entreposage et emplois support

Les emplois logistiques sont segmentés pour obtenir des ratios précis : **transport de marchandises, professions de l'entreposage et de la manutention, emploi support.**

Tableau 1 : Détermination des ratios de l'emploi logistique en compte propre et autrui

Ratios mesurés selon base tous salariés INSEE à l'échelle 1/12 ^{ème} (hors particuliers employeurs, postes annexes non compris, uniquement emploi ordinaire en poste au 31 décembre)	2020	2022
Transport de marchandises		
Ratio de l'emploi en compte d'autrui dans les métiers du transport de marchandises en France (13 codes PCS)	71,76 %	71,72 %
Professions de l'entreposage et de la manutention		
Ratio de l'emploi en compte d'autrui dans les métiers de l'entreposage et de la manutention en France (12 codes PCS)	21,46 %	22,25 %
Emploi support logistique		
Ratio de l'emploi support en compte d'autrui ⁸ (administration ; maintenance ; autres emplois)	20,70 % ⁹	20,16 %
Ratio de l'emploi support en compte propre (administration ; maintenance ; autres emplois)	4 % ¹⁰	4 %

Note :

- Les ratios pour 2019 sont ceux de 2020.
- Les ratios permettent d'appliquer les proportions calculées à l'emploi URSSAF pour estimer l'emploi total en compte propre et en emploi support.
- Les données sources : Base Tous Salariés – postes et salariés au 1/12^e (version FPR) – 2020 et 2022, INSEE (producteur), PROGEDO-ADISP (diffuseur).

⁸ Ratio de l'emploi de support comptabilisé en compte d'autrui et propre estimés sur la base tous salariés 2019 pour l'année 2020 et sur la base tous salariés 2022 pour l'année 2022. Ratio de l'emploi salarié dans les entreprises dont l'activité principale est la logistique, mais dont les postes ne relèvent pas des métiers de la logistique

⁹ Lire : En 2020, 20,70 % des salariés travaillant dans des entreprises de transport de marchandises ou d'entreposage n'occupent pas une fonction relevant des métiers de la logistique. Ce ratio inclut les emplois du transport de voyageurs et de la poste, dont les emplois ont été exclus de la mesure de l'emploi support.

¹⁰ Ratio ne pouvant être mesuré à partir de la base tous salariés de l'INSEE. Reprise du ratio estimé de l'emploi en compte propre dans les fonctions support par le cabinet Jonction. AFILOG – Actualisation du Panorama des emplois de la supply chain. Emploi en fonction support dans l'emploi en compte propre = emploi compte propre x 0,04

5. Mesurer l'emploi de la filière logistique en France : les résultats

La méthodologie, qui combine la définition du champ des activités logistiques, l'identification des professions pertinentes, l'exploitation des données URSSAF et INSEE et la construction de ratios pour estimer l'emploi en compte propre, permet de mesurer l'emploi de la filière logistique en France.

Évolution et niveau de l'emploi logistique en France à fin 2022

Emploi salariés en fin d'année (<i>hors particuliers employeurs, uniquement emploi ordinaire¹¹, postes annexes non compris</i>)	Estimation fin 2019 ¹²	Hausse [2019-2022]	Estimation Fin 2022
Transport de marchandises	818 668	+9,3 %	885 165
<i>Compte d'autrui¹³</i>	587 476	+9,2 %	634 840
<i>Compte propre¹⁴</i>	231 192	+9,4 %	250 325
Profession de l'entreposage et de la manutention	579 571	+11,1 %	644 049
<i>Compte d'autrui</i>	124 376	+15,2 %	143 281
<i>Compte propre¹⁵</i>	455 195	+10,0 %	500 768
Emploi support dans la logistique	174 808	+6,9 %	186 912
Emploi support compte d'autrui¹⁶ (administration ; autres emplois ; maintenance)	147 353	+6,5 %	156 869
Emploi support compte propre (administration ; autres emplois ; maintenance) ¹⁷	27 455	+9,8 %	30 043
Total	1 573 047	+9,1 %	1 716 126

Mesures selon des calculs propres réalisés à partir des données de l'URSSAF et de l'INSEE

Note :

- Les effectifs présentés correspondent à l'emploi salarié en fin d'année (salariés en poste au 31 décembre) hors particuliers employeurs, uniquement emploi ordinaire, postes annexes exclus, intérim inclus. L'emploi pour compte d'autrui est mesuré directement via les données URSSAF selon les codes APE de la logistique. L'emploi pour compte propre est estimé en appliquant le ratio compte propre / compte d'autrui calculé sur la Base Tous Salariés (25 PCS logistiques, approche fonctionnelle).
- Cette approche permet de distinguer les métiers logistiques exercés dans le secteur logistique et ceux exercés dans des établissements non logistiques.
- Les ratios sont calculés selon la Base Tous Salariés (fichier POSTAN) - postes et salariés au 1/12^e (version FPR) – 2022, INSEE (producteur) / PROGEDO-ADISP (diffuseur).

¹¹ Hors apprenti et autre (emploi aidé, stagiaire, indemnité de chômage) selon guide base tous salariés INSEE

¹² Pour l'année 2019 application du ratio de l'emploi compte d'autrui et compte propre mesuré en 2020

¹³ Emploi mesuré selon données URSSAF. La catégorie Transport de marchandises regroupe les emplois relevant des activités de transport de fret par tous modes (ferroviaire, routier, maritime, fluvial, aérien), les services de messagerie et fret express, l'affrètement, ainsi que les activités postales et de courrier (code APE 5320Z).

¹⁴ Le ratio de l'emploi du transport de marchandises en compte propre est calculé à partir des PCS relevant du transport de marchandises déterminés par l'INSEE dans sa mesure de l'emploi logistique

¹⁵ Le ratio de l'emploi de l'entreposage en compte propre est calculé à partir des PCS relevant de l'entreposage, de la manutention et du conditionnement déterminés par l'INSEE dans sa mesure de l'emploi logistique

¹⁶ Ratio de l'emploi de support comptabilisé en compte d'autrui et propre estimés sur la base tous salariés 2019 pour l'année 2020 et sur la base tous salariés 2022 pour l'année 2022. Ratio de l'emploi salarié dans les entreprises dont l'activité principale est la logistique, mais dont les postes ne relèvent pas des métiers de la logistique. Le secteur HZ incluant structurellement le transport de voyageurs et l'activité postale, les emplois d'exploitation liés à ces activités ont été exclus intégralement de la base de calcul (numérateur et dénominateur).

¹⁷ Ratio ne pouvant être mesuré à partir de la base tous salariés de l'INSEE. Reprise du ratio estimé de l'emploi en compte propre dans les fonctions support par le cabinet Jonction. AFILOG – Actualisation du Panorama des emplois de la supply chain. Emploi en fonction support dans l'emploi en compte propre estimé à 4 % de l'emploi en compte propre

Projection de l'emploi logistique en France à fin 2024

La projection présentée ci-après repose sur les ratios compte propre / compte d'autrui observés en 2022. Ces ratios ne sont pas projetables au-delà de cette date car ils dépendent des bases de données INSEE (Base Tous Salariés)¹⁸, dont la dernière diffusion disponible s'arrête en 2022. Les estimations 2024 appliquent donc les mêmes ratios aux évolutions de l'emploi salarié issues des données URSSAF.

Emploi salariés en fin d'année (hors particuliers employeurs, uniquement emploi ordinaire, postes annexes non compris)	Estimation fin 2022	Hausse [2022-2024]	Projection fin 2024
Transport de marchandises	885 165	-0,15 %	883 837
<i>Compte d'autrui</i>	634 840	-0,15 %	633 888
<i>Compte propre</i>	250 325	-0,15 %	249 950
Profession de l'entreposage et de la manutention	644 049	+4,97 %	676 058
<i>Compte d'autrui</i>	143 281	+4,97 %	150 402
<i>Compte propre</i>	500 768	+4,97 %	525 656
Emploi support dans la logistique	186 912	+1,19 %	189 133
Emploi support compte d'autrui (administration ; autres emplois ; maintenance)	156 869	+0,79 %	158 108
Emploi support compte propre (administration ; autres emplois ; maintenance)	30 043	+3,27 %	31 025
Total	1 716 126	+1,92 %	1 749 028

Note :

- Les activités en compte propre (transport de marchandises, entreposage et manutention) se voient appliquer la même hausse de l'emploi que les activités pour compte d'autrui, calculée à partir des données Urssaf, faute de données plus précises.
- Les activités « support » du compte propre se voient appliquer la hausse moyenne ainsi obtenue pour les activités TRM+LOG en propre

Tableau de synthèse sur la mesure de l'emploi logistique en France

Emploi salariés en fin d'année (hors particuliers employeurs, uniquement emploi ordinaire, postes annexes non compris)	Estimation fin 2019	Estimation fin 2024	Evolution 2019/2024
Transport de marchandises	818 668	883 837	+8,0 %
<i>Compte d'autrui</i>	587 476	633 888	+7,9 %
<i>Compte propre</i>	231 192	249 950	+8,1 %
Profession de l'entreposage et de la manutention	579 571	676 058	+16,6 %
<i>Compte d'autrui</i>	124 376	150 402	+20,9 %
<i>Compte propre</i>	455 195	525 656	+15,5 %
Emploi support dans la logistique	174 808	189 133	+8,2 %
Emploi support compte d'autrui (administration ; autres emplois ; maintenance)	147 353	158 108	+7,3 %
Emploi support compte propre (administration ; autres emplois ; maintenance)	27 455	31 025	+13,0 %
Total	1 573 047	1 749 028	+11,2 %

¹⁸ Base Tous Salariés (fichier POSTAN) - postes et salariés au 1/12^e (version FPR), INSEE (producteur) / PROGEDO-ADISP (diffuseur)

Crédits & réalisation

Réalisation

Corinne Blanquart
Paul Vilain

Sources :

Ce cahier a été élaboré à partir
de données issues de sources
publiques et professionnelles

Contact :

Pour toute question ou
demande d'information
complémentaire

paul.vilain@univ-eiffel.fr



Direction générale des
infrastructures, des
transports et des mobilités